

Il dit contre Suzanne tout ce qu'un homme peut dire contre une femme, excepté; j'ai été son amant. Pendant cinq actes, qui paraissent longs en dépit de l'esprit de l'auteur, c'est une lutte continuelle entre la roquerie de Suzanne et l'intelligence d'Olivier, tournoi dont M. de Nanjac est l'enjeu. Il faut qu'Olivier se dévoue jusqu'à recevoir un coup d'épée pour sauver son ami, dont la crédulité frise la niaiserie. Lorsque les yeux de M. de Nanjac sont assez ouverts pour qu'Olivier puisse en retirer la poutre qui l'aveuglait, il se dépêche de faire entrer une paille dans le sien: il épouse Marcelle, dont il s'est épris. On a blâmé ce dévouement, en disant que l'homme qui avait le moins d'illusions sur le demi-monde y laissait sa fortune et son nom, et que c'était là une singularité morale.

C'est là, dit M. Jules Janin, une comédie excellente. Elle manque de jeunesse, à coup sûr; elle manque de poésie, mais elle est crânement faite; elle est nette, froide et tranchante comme un coup de couteau; elle ne délire pas, elle coupe; elle n'est pas gaie, et pourtant elle est horriblement triste; elle est vraie, et elle vous tient attentif comme on ne peut être à bon droit. Elle est si bonne, que vous raconteriez quelque intelligence bon que hémione à la lèvre pourpre, aux yeux noirs. Quant au drame, il consiste à nous montrer comment un galant homme, à force de faiblesse et de trahison, peut venir à bout d'épouser une infâme. La Demi-monde est un des plus beaux succès de M. Dumas fils. Si l'on excepte la Dame aux camélias, l'auteur n'a mis nulle part autant de verve et d'esprit, d'aigreur et de sagesse, de zèle et de talent.

DEMI-MONTRE s. f. Moitié de l'argent que l'on distribue entre ses troupes après la revue: Donner, recevoir la Demi-Montre.

DEMI-MOUSEAU s. m. Ichtyon. Nom vulgaire de l'espardon.

DEMI-NERVEUX adj. m. Anat. Se dit d'un des muscles de la cuisse, appelé aussi DEMI-TENDINEUX.

DEMI-ONICAL, ALE adj. Pâleog. Se dit d'une écriture plus ancienne que l'onciale: Ecriture DEMI-ONICALE. Caractères DEMI-ONICALE.

DEMI-OPALE s. f. Miner. Nom vulgaire du quartz résinite.

DEMI-ORICULAIRE adj. m. Anat. Se dit de chacune des deux moitiés du muscle orbiculaire des lèvres.

DEMI-OSTADE s. f. Comm. Etoffe de laine pure, dont l'usage, autrefois répandu dans plusieurs pays, paraît avoir disparu depuis la fin du XVII^e siècle.

DEMI-OPALE s. f. Miner. Nom donné par Werner au quartz résinite, qui est terné, et plus particulièrement à celui dont la couleur est d'un blanc laitueux.

DEMI-OURGOS s. m. (demi-our-gos — un tour, héros, peuple; ergon, œuvre). Philos. V. DEMOURGOS.

DEMI-PALMÉ, ÉE adj. Ornith. et erpét. Se dit des pieds des oiseaux et des reptiles, lorsque la membrane qui unit les doigts ne s'étend que jusqu'à la seconde phalange, comme chez les sternes: Pieds DEMI-PALMÉS.

— s. m. Nom donné particulièrement au bécaasau.

DEMI-PAOU s. m. Entom. Nom vulgaire d'un papillon nocturne, le sphinx ocellé ou spiratelle.

DEMI-PARALLÈLE s. f. Art milit. Nom donné à des portions de tranchée parallèles à la deuxième place d'armes, que l'assiégeant établit en avant de cette dernière, à droite et à gauche des cheminements, pour recevoir une garde chargée de protéger les travailleurs. On l'appelle aussi DEMI-PLACÉ D'ARMES.

DEMI-PARTI s. m. Résolution insuffisante, qui ne mène qu'à moitié chemin du but qu'on veut ou qu'on doit atteindre.

DEMI-PASSION s. f. Passion sans force et sans durée; se dit surtout de l'amour léger et éphémère que l'on a pour une femme.

DEMI-PÂTE s. f. Techn. Nom de la pâte à papier, quand elle sort de la machine à défilé. Syn. de DÉRÉLÉ.

DEMI-PAUMÉ s. f. Jeux. Raquette légère et de petite dimension.

DEMI-PAUSE s. f. Mus. Repos qui équivaut à la moitié d'une mesure à quatre temps. Il se distingue de cette valeur.

— Encycl. La demi-pause est un signe musical qui se place sur la troisième ligne de la portée et qui indique un silence d'une demi-mesure. Nous disons à dessin qu'elle indique que un silence d'une demi-mesure, parce qu'en réalité elle ne peut avoir son effet que si elle est précédée de cette valeur.

— Encycl. La demi-pause est un signe musical qui se place sur la troisième ligne de la portée et qui indique un silence d'une demi-mesure. Nous disons à dessin qu'elle indique que un silence d'une demi-mesure, parce qu'en réalité elle ne peut avoir son effet que si elle est précédée de cette valeur.

Pour obtenir les silences indiqués dans le deuxième exemple, il faudra employer les soupirs de cette façon:

Nous le répétons, la demi-pause indique un silence d'une demi-mesure dans la mesure à quatre temps, c'est-à-dire que sa valeur est invariablement de deux temps, équivalant à deux noires, et, par exception, dans la mesure à douze-huit, à deux noires pointées. Ajoutons que cette valeur doit toujours former la moitié de la mesure. Ainsi, tandis que la pause, qui représente un silence d'une mesure quelle que soit la nature de cette mesure, vaut tantôt quatre temps, tantôt trois, tantôt deux, la demi-pause est invariable; sa valeur est absolue, et elle ne saurait, par conséquent, entrer dans la fractionnement d'une mesure composée. Voilà ce que les traités de solfège ne se donnent jamais la peine de faire connaître, se bornant généralement à dire qu'elle vaut deux temps, et ce qu'il est bon cependant d'apprendre à ceux qui étudient la musique d'une façon rationnelle.

DEMI-PÉLAGIEN s. m. Syn. de SEMI-PÉLAGIEN.

DEMI-PÉTALOÏDE adj. Bot. Se dit du calice dont les divisions ont une ténacité ou une coloration qui rappelle celles d'une corolle. Il est dit aussi SEMI-PÉTALOÏDE.

DEMI-PHON, roi de Phlagusa, ville de l'Asie Mineure. La peste ravageant ses États, il consulta l'oracle, qui lui ordonna de sacrifier tous les ans une jeune fille noble, désignée par le sort entre toutes celles du pays. Le roi excepta ses enfants de cette loi fatale; mais le sort étant tombé sur la fille d'un grand nommé Mastusius, celui-ci, pour se venger, invita le roi et sa famille à un repas, égorgea les filles du prince et lui fit boire leur sang. Demiphon fit jeter Mastusius à la mer, et avec lui la coupe dont il s'était servi. En souvenir de cet événement, la mer reçut le nom de Mastusius, et la coupe fut placée au rang des constellations.

DEMI-PINTE s. f. Métrol. Ancienne mesure de capacité qui valait la moitié d'une pinte: Les vaches des Îles Shetland donnent à peine une DEMI-PINTE de lait par jour. (Malte-Brun.)

DEMI-PION s. m. Jeux. Aux dames et aux échecs, avantage que le joueur le plus fort donne au plus faible pour égaliser la partie, et qui consiste à donner un pion à celui-ci toutes les deux parties.

DEMI-PIQUE s. f. Art milit. Pique de première dimension, dont on s'est servi dans l'armée jusqu'au XVIII^e siècle.

— Encycl. La demi-pique fut d'abord une arme de demi-longueur, en usage chez les Perses et chez les Grecs. Procope, en parlant d'une troupe qu'il appelle les dorpiques, leur donne pour arme une demi-pique. Les Romains, imitateurs des Grecs, armerent de demi-piques une grande partie de leurs milices. Cette arme était manœuvrée principalement par les princes et par les hastariens. On a affirmé que la gèse, arme des Géésites, était une demi-pique; mais il est prouvé que la gèse était un peu plus courte. Pendant le moyen-âge, cette arme d'infanterie fut abandonnée, et on ne la vit reparaître que lorsque, dans nos guerres d'Italie, il y eut des nobles qui, faute d'argent pour remplacer leurs chevaux morts, furent contraints de combattre à pied. Quelques-uns d'entre eux s'aviserent de couper leurs lances pour les raccourcir et en firent des demi-piques, qui devinrent pour quelque temps l'arme des anspessades ou cavaliers démontés. Aussi s'en servit-on beaucoup pendant le règne de Charles IX et les guerres religieuses. Cette arme, qui différait très-peu de la javeline, fut adoptée par les fantaisins nobles, par les dragons et par les gardes du corps. Dans le siècle suivant, les officiers de l'infanterie française étaient armés d'une demi-pique de sept, huit ou neuf pieds de longueur. Elle avait le fer en feuille d'abricotier et à quatre faces; sa hampe était, selon la fortune ou le grade de l'officier, de frêne, de bois d'inde ou d'ébène. Elle a été remplacée par l'esponton, qui l'a été lui-même par le sabre. Les demi-piques ont été employées pendant les guerres de la Révolution en manière de chevaux de frise.

DEMI-PLACÉ D'ARMES s. f. Art milit. Syn. de DEMI-PARALLÈLE.

DEMI-POLYCHRESTE adj. Pharm. S'est dit anciennement de certains médicaments auxquels on attribuait une importance secondaire. Il se dit, chez les homœopathes, des médicaments qu'ils emploient moins souvent que ceux qu'ils nomment polychrestes.

— Encycl. Il y a trente-six médicaments demi-polychrestes; ils sont marqués du signe O. Les polychrestes sont au nombre de vingt-quatre; O est leur marque spécifique. Les demi-polychrestes sont: le ledum palustre, le dracacanth, le sassafras, le spigelia antiemina, le thica, le conium maculatum, le digitalis purpurea, le stramonium datura, le thuya occiden-

talis, le canabis sativa, le cocculus maripernum, la coffee arabica, le cuscus colocynthis, l'ignatia amara, la suz somnia, le staphylinus griseus, la cucuta virosa, l'opium, la cantharis, l'antimonium crudum, l'aurore foliatum, la baryta carbonica, le causticum, le ferum magneticum, la graphite iod, l'iodium, l'kali carbonicum, la magnesia carbonica, la magnesia muriatica, le natrum carbonicum, le natrum muriaticum, le nitricum acidum, le potretolum, le phosphoricum acidum, la platinina, le stramonium, le tartarus emeticus, le zincum metallicum.

DEMI-PORTÉ s. m. Mar. Partie du pont qui se trouve sous le gaillard d'arrière.

DEMI-PORCELAÏNE s. f. Techn. Nom donné vulgairement et improprement à une variété de faïence fine.

DEMI-PORTÉE s. f. Techn. Allée ou venue du ruban de fils qui parcourt toute la longueur de la chaîne d'une étoffe. Demi-portée de chaîne, Réunion de quarante fils de chaîne.

DEMI-PRÉAGÉ s. m. (demi-pré-ge-agé). Techn. Filière où repasse le fil d'or.

DEMI-QUARANTE-CINQ. Jeux. Donner demi-quarante-cinq, Donner quarante-cinq dans un jeu, trenté dans l'autre, et ainsi de suite, alternant.

DEMI-QUART s. m. Moitié du quart, huitième.

— Mar. Gouverner sur le demi-quart, Faire route entre deux aires de vent.

DEMI-QUEUE s. f. Comm. Tonneau d'une capacité de 460 pintes.

DEMI-R, mot turc qui signifie fer, et qui se retrouve sous les différentes formes de demir, dimour, timour. C'est ce mot qui entre dans la composition du nom du fameux Tamerlan (Timour leik, Timour le Boiteux). L'expression Demir Kapi signifie porte de fer et s'applique en général à certains défilés étroits qui se rencontrent dans les montagnes; c'est le derband persan. Les Turcs ont plusieurs Demi Kapi ou Kapor; nous citerons entre autres les Portes-de-fer du mont Hinnus, en Thrace; du mont Amanus, en Cilicie; du mont Caucase, près de la mer Caspienne, le Bab el Aboah ou Porte des portes des Arabes, les Caspia portes des Latins, etc.

DEMI-RELIURE s. f. Genres de reliure dans lequel le dos seul est de peau, le reste étant recouvert de papier ou de toile: On attribue aux Allemands l'invention des DEMI-RELIURES.

DEMI-RELIURE s. f. Jeux. Avantage que le joueur le plus fort accorde au plus faible pour égaliser la partie, et qui consiste en cette convention que le plus faible jouera dans un jeu d'échecs, de dames, etc., de telle sorte que l'aquereur obtenait en plein fief la chose aliénée.

DEMI-REVÊTEMENT s. m. Fortif. Paroi d'un fossé de fortification dont la maçonnerie ne s'élève qu'à la hauteur du niveau de campagne. Petite galerie ouverte en avant du glacis, reliée à une autre galerie qui est souterraine, par un chemin couvert, et servant à cheminer à la rencontre des mineurs ennemis.

DEMI-SHELLING s. m. Orthographe vicieuse adoptée par l'Académie. V. DEMI-SHILLING.

DEMI-SOLDE s. f. (demi-sol — rad. détente). Dérivé, notamment de l'on ne met plus. Il se dit dans certaines provinces.

DEMI-SELLAGE s. m. (de-mi-sol-la-je — de demisel, qui s'est dit pour domoisel). Célibat. Vieux mot.

— Anc. cout. de Lille. Biens en demisillage, Biens acquis par un homme avant le mariage.

DEMI-SÉTIER s. m. Métrol. Ancienne mesure de capacité pour les liquides, qui valait la moitié du setier ou 0,232. Nom qui l'on donne abusivement à une mesure de capacité contenant 0,125. Contenu de ces mesures: Boire au demi-setier de vin.

— Jeux. A la quinquette. Valeur de deux setiers: Renverser l'un ou de plusieurs demi-setiers.

DEMI-SHILLING s. m. Métrol. Monnaie anglaise valant la moitié du shilling. Demi-shilling ancien, Monnaie d'argent d'Angleterre valant 6 pence vieux ou 0 fr. 62.

DEMI-SOUPIR s. m. Mus. Représ équivalent d'un soupir, à l'usage d'Angleterre valant 6 pence vieux ou 0 fr. 62.

DEMI-SOUPIR s. m. Mus. Représ équivalent d'un soupir, à l'usage d'Angleterre valant 6 pence vieux ou 0 fr. 62.

— Encycl. Le demi-soupir marque un silence dont la durée est égale à celle d'une croche. Comme son nom l'indique, sa valeur représente la moitié de celle du soupir, qui lui-même vaut une note. La figure du demi-soupir forme un petit crochet dont l'extrémité supérieure est tournée à gauche, ce qui est la différence du soupir, dont la figure est exactement la même, mais tournée à droite. Voici, du reste, des exemples de demi-soupirs:

DEMI-SOUVERAIN s. m. Métrol. Monnaie d'or d'Angleterre valant 10 shillings, soit 12 fr. 60 de notre monnaie. Monnaie d'or de l'ex-royaume Lombard-Vénitien, valant 20 livres d'Autriche ou 17 fr. 88.

DEMI-SOUPIN s. f. (demi-sou — lat. dimissio, renvoi). Action de se démettre d'une fonction, d'une charge, d'un emploi; acte par lequel on signifie sa volonté de se démettre: Donner, envoyer sa démission. Le ministre n'acceptera pas notre démission. Après sa démission du prorecteur, Richard Cromwell voyagea en France. (Voltaire) C'est une excellente chose qu'une démission donnée à propos. (Scribe) Il Renvoi, destitution d'une personne en place: Les intérêts de M. de Pomponne ne sont pas encore réglés; il a sa démission et n'a pas encore d'argent. (Mme de Sévigné) Ce sens est aujourd'hui usité.

— Encycl. La démission de biens, Abandon de ses biens en totalité ou en partie, à titre onéreux ou gratuit, avec faculté absolue ou conditionnelle de rentrer en possession des biens dont on s'était démis.

— Féd. Acte par lequel un vendeur détermine, par-devant les officiers du seigneur de qui relevait l'immeuble vendu, qu'il se désaisit et se démettait de cet immeuble au profit du preneur. Démission de foi, Aliénation faite par un vassal d'une partie de son fief, sans rétention de foi, de telle sorte que l'aquereur obtenait en plein fief la chose aliénée.

— Encycl. Administr. Les fonctions publiques remplies par une personne peuvent cesser non-seulement par la mort de cette personne, par sa dégradation civique, par sa mise à la retraite, mais encore lorsqu'elle donne sa démission, c'est-à-dire lorsqu'elle fait la remise volontaire de son emploi et des mains de l'autorité qu'il en avait pu avoir. La loi ne pouvait, en effet, obliger un fonctionnaire à remplir ses fonctions malgré lui; elle ne pouvait même le contraindre de faire connaître les motifs pour lesquels il donne sa démission. Néanmoins, comme lorsque des fonctions publiques sont conférées à un citoyen, il se forme par l'acceptation de celui-ci un véritable contrat entre le gouvernement et lui, il faut que cet acte soit réel; or, le concours des deux contractants était nécessaire pour toute résiliation, la démission ne fait cesser les fonctions qu'autant qu'elle est acceptée par l'autorité.

— Encycl. Les fonctions publiques qui donnent leur démission n'ont pas le droit de désigner leur successeur, et c'est l'autorité compétente qui choisit à son gré le titulaire nouveau. Les fonctions publiques proprement dites, fait observer Daloz, se distinguent en ce point des

DEMI-SHELLING s. m. Orthographe vicieuse adoptée par l'Académie. V. DEMI-SHILLING.

DEMI-SOLDE s. f. (demi-sol — rad. détente). Dérivé, notamment de l'on ne met plus. Il se dit dans certaines provinces.

DEMI-SELLAGE s. m. (de-mi-sol-la-je — de demisel, qui s'est dit pour domoisel). Célibat. Vieux mot.

— Anc. cout. de Lille. Biens en demisillage, Biens acquis par un homme avant le mariage.

DEMI-SÉTIER s. m. Métrol. Ancienne mesure de capacité pour les liquides, qui valait la moitié du setier ou 0,232. Nom qui l'on donne abusivement à une mesure de capacité contenant 0,125. Contenu de ces mesures: Boire au demi-setier de vin.

— Jeux. A la quinquette. Valeur de deux setiers: Renverser l'un ou de plusieurs demi-setiers.

DEMI-SHILLING s. m. Métrol. Monnaie anglaise valant la moitié du shilling. Demi-shilling ancien, Monnaie d'argent d'Angleterre valant 6 pence vieux ou 0 fr. 62.

DEMI-SOUPIR s. m. Mus. Représ équivalent d'un soupir, à l'usage d'Angleterre valant 6 pence vieux ou 0 fr. 62.

DEMI-SOUPIR s. m. Mus. Représ équivalent d'un soupir, à l'usage d'Angleterre valant 6 pence vieux ou 0 fr. 62.

— Encycl. Le demi-soupir marque un silence dont la durée est égale à celle d'une croche. Comme son nom l'indique, sa valeur représente la moitié de celle du soupir, qui lui-même vaut une note. La figure du demi-soupir forme un petit crochet dont l'extrémité supérieure est tournée à gauche, ce qui est la différence du soupir, dont la figure est exactement la même, mais tournée à droite. Voici, du reste, des exemples de demi-soupirs:

DEMI-SOUVERAIN s. m. Métrol. Monnaie d'or d'Angleterre valant 10 shillings, soit 12 fr. 60 de notre monnaie. Monnaie d'or de l'ex-royaume Lombard-Vénitien, valant 20 livres d'Autriche ou 17 fr. 88.

DEMI-SOUPIN s. f. (demi-sou — lat. dimissio, renvoi). Action de se démettre d'une fonction, d'une charge, d'un emploi; acte par lequel on signifie sa volonté de se démettre: Donner, envoyer sa démission. Le ministre n'acceptera pas notre démission. Après sa démission du prorecteur, Richard Cromwell voyagea en France. (Voltaire) C'est une excellente chose qu'une démission donnée à propos. (Scribe) Il Renvoi, destitution d'une personne en place: Les intérêts de M. de Pomponne ne sont pas encore réglés; il a sa démission et n'a pas encore d'argent. (Mme de Sévigné) Ce sens est aujourd'hui usité.

— Encycl. La démission de biens, Abandon de ses biens en totalité ou en partie, à titre onéreux ou gratuit, avec faculté absolue ou conditionnelle de rentrer en possession des biens dont on s'était démis.

— Féd. Acte par lequel un vendeur détermine, par-devant les officiers du seigneur de qui relevait l'immeuble vendu, qu'il se désaisit et se démettait de cet immeuble au profit du preneur. Démission de foi, Aliénation faite par un vassal d'une partie de son fief, sans rétention de foi, de telle sorte que l'aquereur obtenait en plein fief la chose aliénée.

— Encycl. Administr. Les fonctions publiques remplies par une personne peuvent cesser non-seulement par la mort de cette personne, par sa dégradation civique, par sa mise à la retraite, mais encore lorsqu'elle donne sa démission, c'est-à-dire lorsqu'elle fait la remise volontaire de son emploi et des mains de l'autorité qu'il en avait pu avoir. La loi ne pouvait, en effet, obliger un fonctionnaire à remplir ses fonctions malgré lui; elle ne pouvait même le contraindre de faire connaître les motifs pour lesquels il donne sa démission. Néanmoins, comme lorsque des fonctions publiques sont conférées à un citoyen, il se forme par l'acceptation de celui-ci un véritable contrat entre le gouvernement et lui, il faut que cet acte soit réel; or, le concours des deux contractants était nécessaire pour toute résiliation, la démission ne fait cesser les fonctions qu'autant qu'elle est acceptée par l'autorité.

— Encycl. Les fonctions publiques qui donnent leur démission n'ont pas le droit de désigner leur successeur, et c'est l'autorité compétente qui choisit à son gré le titulaire nouveau. Les fonctions publiques proprement dites, fait observer Daloz, se distinguent en ce point des

DEMI-SOUPIN s. f. (demi-sou — lat. dimissio, renvoi). Action de se démettre d'une fonction, d'une charge, d'un emploi; acte par lequel on signifie sa volonté de se démettre: Donner, envoyer sa démission. Le ministre n'acceptera pas notre démission. Après sa démission du prorecteur, Richard Cromwell voyagea en France. (Voltaire) C'est une excellente chose qu'une démission donnée à propos. (Scribe) Il Renvoi, destitution d'une personne en place: Les intérêts de M. de Pomponne ne sont pas encore réglés; il a sa démission et n'a pas encore d'argent. (Mme de Sévigné) Ce sens est aujourd'hui usité.

— Encycl. La démission de biens, Abandon de ses biens en totalité ou en partie, à titre onéreux ou gratuit, avec faculté absolue ou conditionnelle de rentrer en possession des biens dont on s'était démis.

— Féd. Acte par lequel un vendeur détermine, par-devant les officiers du seigneur de qui relevait l'immeuble vendu, qu'il se désaisit et se démettait de cet immeuble au profit du preneur. Démission de foi, Aliénation faite par un vassal d'une partie de son fief, sans rétention de foi, de telle sorte que l'aquereur obtenait en plein fief la chose aliénée.

— Encycl. Administr. Les fonctions publiques remplies par une personne peuvent cesser non-seulement par la mort de cette personne, par sa dégradation civique, par sa mise à la retraite, mais encore lorsqu'elle donne sa démission, c'est-à-dire lorsqu'elle fait la remise volontaire de son emploi et des mains de l'autorité qu'il en avait pu avoir. La loi ne pouvait, en effet, obliger un fonctionnaire à remplir ses fonctions malgré lui; elle ne pouvait même le contraindre de faire connaître les motifs pour lesquels il donne sa démission. Néanmoins, comme lorsque des fonctions publiques sont conférées à un citoyen, il se forme par l'acceptation de celui-ci un véritable contrat entre le gouvernement et lui, il faut que cet acte soit réel; or, le concours des deux contractants était nécessaire pour toute résiliation, la démission ne fait cesser les fonctions qu'autant qu'elle est acceptée par l'autorité.

— Encycl. Les fonctions publiques qui donnent leur démission n'ont pas le droit de désigner leur successeur, et c'est l'autorité compétente qui choisit à son gré le titulaire nouveau. Les fonctions publiques proprement dites, fait observer Daloz, se distinguent en ce point des

DEMI-SOUPIN s. f. (demi-sou — lat. dimissio, renvoi). Action de se démettre d'une fonction, d'une charge, d'un emploi; acte par lequel on signifie sa volonté de se démettre: Donner, envoyer sa démission. Le ministre n'acceptera pas notre démission. Après sa démission du prorecteur, Richard Cromwell voyagea en France. (Voltaire) C'est une excellente chose qu'une démission donnée à propos. (Scribe) Il Renvoi, destitution d'une personne en place: Les intérêts de M. de Pomponne ne sont pas encore réglés; il a sa démission et n'a pas encore d'argent. (Mme de Sévigné) Ce sens est aujourd'hui usité.

— Encycl. La démission de biens, Abandon de ses biens en totalité ou en partie, à titre onéreux ou gratuit, avec faculté absolue ou conditionnelle de rentrer en possession des biens dont on s'était démis.

— Féd. Acte par lequel un vendeur détermine, par-devant les officiers du seigneur de qui relevait l'immeuble vendu, qu'il se désaisit et se démettait de cet immeuble au profit du preneur. Démission de foi, Aliénation faite par un vassal d'une partie de son fief, sans rétention de foi, de telle sorte que l'aquereur obtenait en plein fief la chose aliénée.

— Encycl. Administr. Les fonctions publiques remplies par une personne peuvent cesser non-seulement par la mort de cette personne, par sa dégradation civique, par sa mise à la retraite, mais encore lorsqu'elle donne sa démission, c'est-à-dire lorsqu'elle fait la remise volontaire de son emploi et des mains de l'autorité qu'il en avait pu avoir. La loi ne pouvait, en effet, obliger un fonctionnaire à remplir ses fonctions malgré lui; elle ne pouvait même le contraindre de faire connaître les motifs pour lesquels il donne sa démission. Néanmoins, comme lorsque des fonctions publiques sont conférées à un citoyen, il se forme par l'acceptation de celui-ci un véritable contrat entre le gouvernement et lui, il faut que cet acte soit réel; or, le concours des deux contractants était nécessaire pour toute résiliation, la démission ne fait cesser les fonctions qu'autant qu'elle est acceptée par l'autorité.

— Encycl. Les fonctions publiques qui donnent leur démission n'ont pas le droit de désigner leur successeur, et c'est l'autorité compétente qui choisit à son gré le titulaire nouveau. Les fonctions publiques proprement dites, fait observer Daloz, se distinguent en ce point des

DEMI-SHELLING s. m. Orthographe vicieuse adoptée par l'Académie. V. DEMI-SHILLING.

DEMI-SOLDE s. f. (demi-sol — rad. détente). Dérivé, notamment de l'on ne met plus. Il se dit dans certaines provinces.

DEMI-SELLAGE s. m. (de-mi-sol-la-je — de demisel, qui s'est dit pour domoisel). Célibat. Vieux mot.

— Anc. cout. de Lille. Biens en demisillage, Biens acquis par un homme avant le mariage.

DEMI-SÉTIER s. m. Métrol. Ancienne mesure de capacité pour les liquides, qui valait la moitié du setier ou 0,232. Nom qui l'on donne abusivement à une mesure de capacité contenant 0,125. Contenu de ces mesures: Boire au demi-setier de vin.

— Jeux. A la quinquette. Valeur de deux setiers: Renverser l'un ou de plusieurs demi-setiers.

DEMI-SHILLING s. m. Métrol. Monnaie anglaise valant la moitié du shilling. Demi-shilling ancien, Monnaie d'argent d'Angleterre valant 6 pence vieux ou 0 fr. 62.

DEMI-SOUPIR s. m. Mus. Représ équivalent d'un soupir, à l'usage d'Angleterre valant 6 pence vieux ou 0 fr. 62.

DEMI-SOUPIR s. m. Mus. Représ équivalent d'un soupir, à l'usage d'Angleterre valant 6 pence vieux ou 0 fr. 62.

— Encycl. Le demi-soupir marque un silence dont la durée est égale à celle d'une croche. Comme son nom l'indique, sa valeur représente la moitié de celle du soupir, qui lui-même vaut une note. La figure du demi-soupir forme un petit crochet dont l'extrémité supérieure est tournée à gauche, ce qui est la différence du soupir, dont la figure est exactement la même, mais tournée à droite. Voici, du reste, des exemples de demi-soupirs:

DEMI-SOUVERAIN s. m. Métrol. Monnaie d'or d'Angleterre valant 10 shillings, soit 12 fr. 60 de notre monnaie. Monnaie d'or de l'ex-royaume Lombard-Vénitien, valant 20 livres d'Autriche ou 17 fr. 88.

DEMI-SOUPIN s. f. (demi-sou — lat. dimissio, renvoi). Action de se démettre d'une fonction, d'une charge, d'un emploi; acte par lequel on signifie sa volonté de se démettre: Donner, envoyer sa démission. Le ministre n'acceptera pas notre démission. Après sa démission du prorecteur, Richard Cromwell voyagea en France. (Voltaire) C'est une excellente chose qu'une démission donnée à propos. (Scribe) Il Renvoi, destitution d'une personne en place: Les intérêts de M. de Pomponne ne sont pas encore réglés; il a sa démission et n'a pas encore d'argent. (Mme de Sévigné) Ce sens est aujourd'hui usité.

— Encycl. La démission de biens, Abandon de ses biens en totalité ou en partie, à titre onéreux ou gratuit, avec faculté absolue ou conditionnelle de rentrer en possession des biens dont on s'était démis.

— Féd. Acte par lequel un vendeur détermine, par-devant les officiers du seigneur de qui relevait l'immeuble vendu, qu'il se désaisit et se démettait de cet immeuble au profit du preneur. Démission de foi, Aliénation faite par un vassal d'une partie de son fief, sans rétention de foi, de telle sorte que l'aquereur obtenait en plein fief la chose aliénée.

— Encycl. Administr. Les fonctions publiques remplies par une personne peuvent cesser non-seulement par la mort de cette personne, par sa dégradation civique, par sa mise à la retraite, mais encore lorsqu'elle donne sa démission, c'est-à-dire lorsqu'elle fait la remise volontaire de son emploi et des mains de l'autorité qu'il en avait pu avoir. La loi ne pouvait, en effet, obliger un fonctionnaire à remplir ses fonctions malgré lui; elle ne pouvait même le contraindre de faire connaître les motifs pour lesquels il donne sa démission. Néanmoins, comme lorsque des fonctions publiques sont conférées à un citoyen, il se forme par l'acceptation de celui-ci un véritable contrat entre le gouvernement et lui, il faut que cet acte soit réel; or, le concours des deux contractants était nécessaire pour toute résiliation, la démission ne fait cesser les fonctions qu'autant qu'elle est acceptée par l'autorité.

— Encycl. Les fonctions publiques qui donnent leur démission n'ont pas le droit de désigner leur successeur, et c'est l'autorité compétente qui choisit à son gré le titulaire nouveau. Les fonctions publiques proprement dites, fait observer Daloz, se distinguent en ce point des

DEMI-SOUPIN s. f. (demi-sou — lat. dimissio, renvoi). Action de se démettre d'une fonction, d'une charge, d'un emploi; acte par lequel on signifie sa volonté de se démettre: Donner, envoyer sa démission. Le ministre n'acceptera pas notre démission. Après sa démission du prorecteur, Richard Cromwell voyagea en France. (Voltaire) C'est une excellente chose qu'une démission donnée à propos. (Scribe) Il Renvoi, destitution d'une personne en place: Les intérêts de M. de Pomponne ne sont pas encore réglés; il a sa démission et n'a pas encore d'argent. (Mme de Sévigné) Ce sens est aujourd'hui usité.

— Encycl. La démission de biens, Abandon de ses biens en totalité ou en partie, à titre onéreux ou gratuit, avec faculté absolue ou conditionnelle de rentrer en possession des biens dont on s'était démis.

— Féd. Acte par lequel un vendeur détermine, par-devant les officiers du seigneur de qui relevait l'immeuble vendu, qu'il se désaisit et se démettait de cet immeuble au profit du preneur. Démission de foi, Aliénation faite par un vassal d'une partie de son fief, sans rétention de foi, de telle sorte que l'aquereur obtenait en plein fief la chose aliénée.